7 - Archéologie du bâti - Projet d'étude exhaustive de l'Hôpital du Saint-Esprit - Demande de subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'ancien Hôpital du Saint-Esprit, bâtiment emblématique du bâti médiéval bisontin du XIIIème au XVIème siècle, se situe dans le centre historique de Besançon, à l'extrémité du quai Vauban. Il forme aujourd'hui un ensemble immobilier composite occupé par différentes institutions (église protestante, présidence de l'université et particuliers). Les bâtiments les plus représentatifs de ce complexe médiéval sont la tour carrée et l'église (une galerie en bois sculpté les reliant), toutes deux dévolues aujourd'hui au culte protestant.

Ce groupe de bâtiments est encore largement méconnu en raison de son manque de visibilité au sein du tissu urbain, mais également en raison de l'absence d'étude exhaustive complète.

Les rares études du bâti ancien menées à Besançon ont à chaque fois permis d'apporter des connaissances supplémentaires et de redécouvrir le patrimoine médiéval de la Ville (Hôtel de Rosières en 2011 et rue de Pontarlier en 2010).

La problématique de ce projet, mené par le service municipal d'archéologie, est de proposer une étude complète et exhaustive d'un des bâtiments les plus emblématiques du Besançon médiéval, afin de créer une documentation servant d'appui au programme de restauration déjà engagé mais surtout de support à la création d'outils de connaissance de ce patrimoine auprès des Bisontins et des visiteurs extérieurs.

Cette étude exhaustive sera réalisée par le Service municipal d'Archéologie Préventive.

La réalisation technique de cette étude de bâti ancien peut faire l'objet de financements de la part de l'Etat, au titre de l'archéologie programmée.

Le coût global de ce projet est estimé à 10 000 €.

L'Etat est susceptible d'apporter son soutien à hauteur de 60 %. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- part de l'Etat 6 000 €
- part Ville de Besançon 4 000 €
Total : 10 000 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'étude du bâti de l'Hôpital du Saint-Esprit et autoriser M. le Maire à engager celle-ci
 - autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC.
 - «M. LE MAIRE: Je vois pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.